

# Pour la formation et des procès pédagogiques, un tribunal factice est installé à l'université à Caen



Le doyen de la faculté de droit, AES et administration publique, à l'origine du tribunal Charlotte-Béquignon-Lagarde factice à l'université de Caen, et Théo Scherer, maître de conférences en droit, en charge de la coordination des activités du tribunal (à droite). Ouest-France

Depuis mars 2024, la faculté de droit de l'université de Caen (Calvados) dispose d'un outil pédagogique : le tribunal factice Charlotte-Béquignon-Lagarde. Là, les étudiants peuvent assister à des reconstitutions d'audience réalisée par des professionnels ou à des concours d'éloquence ou se mettre dans la peau d'un professionnel lors d'un procès fictif.

**Florent Petit**, doyen de la faculté de droit, AES (administration économique et sociale) et administration publique, et **Théo Scherer**, maître de conférences à l'UFR de droit de Caen et chargé de la coordination des activités du tribunal factice Charlotte-Béquignon-Lagarde de la faculté, à l'université de Caen (Normandie), présente ce lieu de formation. **C'est quoi le tribunal factice de la faculté de droit ?** Le [tribunal factice de la faculté ou salle Charlotte-Béquignon-Lagarde](#), à l'université de Caen, « **est un outil d'immersion professionnelle, de diffusion des savoirs qui est à disposition du plus grand nombre** » indique Florent Petit, doyen de la faculté de droit, AES (administration économique et sociale) et administration publique à l'université de Caen (Normandie).

**Lire aussi :** [A Caen, des étudiants en droit font le procès des robots tueurs](#)

Le tribunal Charlotte-Béquignon-Lagarde est à disposition des directeurs de formation, des étudiants ou encore à des initiatives extérieures à la faculté. « **On accueille toutes les propositions** » ajoute Théo Scherer, maître de conférences à l'UFR de droit de [Caen](#) et chargé de la coordination des activités du tribunal de la faculté.

**Lire aussi :** [Ces étudiants en droit disposent d'un tribunal fictif pour s'exercer comme dans un vrai procès Pourquoi avoir donné le nom Charlotte Béquignon-Lagarde à cet espace ?](#)

Charlotte Béquignon-Lagarde est une ancienne étudiante de l'université de Caen, première femme agrégée des universités, première femme nommée au barreau de [Caen](#), puis première à être nommée à la Cour de cassation.

« **Cette femme au parcours exemplaire symbolise parfaitement les liens qui existent à l'université avec les enseignants, la recherche et nos partenaires historiques que sont les avocats, les magistrats** », expose Florent Petit. **Quelles activités sont proposées dans ce tribunal ?** Plusieurs activités sont proposées dans la salle Charlotte-Béquignon-Lagarde : « **Des enseignements, des audiences pédagogiques, des procès fictifs et des concours d'éloquence** », énumère Florent Petit. « **Les audiences pédagogiques sont des reconstitutions d'audiences avec des sortes d'arrêts sur images où chaque professionnel va expliquer son rôle** », complète Théo Scherer.

Lors de ces audiences, des professionnels issus des barreaux du ressort de la cour d'appel de Caen, des magistrats, des greffiers et d'autres professionnels du droit siègent. Tandis que pour les procès fictifs, proposés par la Clinique du droit, « **c'est un professionnel du droit qui fait travailler des étudiants sur le dossier, pour que la reconstitution soit assurée par ses étudiants en bout de chaîne** », explique Théo Scherer. **Quel est l'objectif de cet outil pédagogique ?** Ce tribunal permet aux étudiants de mieux se rendre compte du rôle des professionnels dans une audience, que ce soit à travers les arrêts sur image des audiences pédagogiques ou bien en incarnant le rôle lors de procès fictifs, ce qui contribue à aider les étudiants dans leur choix d'orientation professionnelle.

C'est aussi « **une incitation à aller vers les vraies juridictions, pour aller voir de vrais procès, ce qui est très formateur** », appuie le doyen, Florent Petit.